

Zeitschrift: D'égal à égale!
Herausgeber: Bureau de l'égalité de la République et Canton du Jura
Band: 9 (2009)
Heft: 9

Artikel: Association féminine pour la défense du Jura
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-352585>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Association féminine pour la défense du Jura

Nous reproduisons ici le texte rédigé par l'Association féminine pour la défense du Jura (AFDJ) en 1977 présentant le projet de création d'un Bureau de la condition féminine et envoyé aux milliers de femmes membres de l'AFDJ, du Jura nord et sud.

Bureau de la condition féminine

En 1975 déjà, l'AFDJ a lancé l'idée d'un Bureau de la condition féminine. Depuis, l'Assemblée constituante a accepté un article constitutionnel garantissant la mise en place de ce Bureau. Nous aimerions vous exposer en quelques lignes ce que ce Bureau pourra vous apporter, quelle que soit votre situation sociale.

Pour la femme au foyer :

- des cours traitant des problèmes de l'enfance, de l'adolescence, de l'école, de la consommation (exemples : contrats de vente, ventes à crédit, assurances...)
- une formation permanente avec des cours selon les souhaits des participants. Cela pourrait se faire en relation avec l'Université populaire ou certaines écoles.

Pour la femme exerçant une profession :

- la réalisation d'institutions pour les enfants (crèches, garderies, jardins d'enfants, classes de loisirs ou de devoirs surveillés) ;
- des échanges avec d'autres femmes pour mieux planifier, organiser le travail ménager.

Le Bureau luttera :

- pour des congés de maternité plus longs, payés et une réembauche garantie ;
- pour la promotion professionnelle de la femme (à formation égale, la situation de la femme est généralement inférieure à celle de l'homme) ;
- pour un salaire féminin décent (le salaire de la femme est en moyenne 30% inférieur à celui de l'homme).

Pour la femme chef de famille :

- une information juridique concernant par exemple :
 - les allocations auxquelles elle a droit,
 - sa défense professionnelle,
 - les bourses d'études pour elle-même et ses enfants ;
- une orientation pour une meilleure formation professionnelle ou un recyclage. Actuellement, 40% des jeunes filles ne reçoivent pas de formation ;
- la femme seule se sent isolée, le Bureau pourrait regrouper des femmes chef de famille pour créer un dialogue, un échange ;
- le Bureau luttera afin de remédier aux injustices juridiques, fiscales et autres, touchant la femme seule.

Pour la femme célibataire :

- un travail devra être accompli pour lutter contre les préjugés qui empêchent la femme célibataire d'être considérée à part entière. Elle souffre d'un manque de considération dans notre société et de ce fait, a des difficultés pour s'intégrer socialement et professionnellement.

Pour la femme dans le troisième âge :

- le Bureau pourra l'orienter vers les différents services existants ;
- l'aider dans des démarches administratives.

Pour la jeune fille :

- une aide dans le choix d'une profession (stages nombreux, éventail plus large des professions possibles) ;
- une formation civique et juridique (exemple : contrats de mariage) ;
- des rencontres sur divers sujets désirés.

En conclusion, il dépendra de chacune d'entre nous que ce bureau soit le centre d'accueil où chaque femme pourra, en toute liberté, faire part de ses préoccupations. Elle cherchera, avec les responsables, des solutions aux problèmes de tout ordre : conjugaux, sexuels, juridiques, professionnels, culturels, afin de trouver un épanouissement dans tous les domaines.

Septembre 1977